

La bourse de lycée

Notre établissement est habilité à recevoir des boursiers nationaux, la demande de bourse sera formulée à l'aide d'un formulaire que vous pouvez obtenir auprès de l'établissement ou est scolarisé votre enfant.

Ce formulaire accompagné des pièces justificatives demandées doit être remis, dûment complété, à l'établissement où votre enfant est scolarisé selon les indications qui vous seront communiquées par l'établissement.

Ce formulaire de demande de bourse ne concerne que les demandes de bourse pour des élèves du second degré de lycée.

Barème et montant de bourse pour l'année scolaire 2019-2020

Calendrier et formulaires

La campagne des demandes de bourse de lycée pour l'année scolaire 2019-2020 est ouverte à compter du 28 mars 2019 et se terminera le 04 juillet 2019.

Cette campagne de bourse concerne tous les collégiens de 3e qui accéderont au lycée à la rentrée 2019, ainsi que les lycéens non boursiers en 2018-2019 qui poursuivront leur scolarité dans des études du second degré au lycée à la rentrée 2019.

Des primes complémentaires à la bourse sont allouées selon la scolarité du boursier

Prime d'équipement

D'un montant de **341,71 euros**, elle est versée en une seule fois avec le premier trimestre de la bourse aux élèves de première année de certaines spécialités de bac professionnel. Cette prime est attribuée automatiquement en fonction de la spécialité de formation.

Prime à l'internat

Cette prime est accordée à tous les élèves boursiers nationaux scolarisés en internat.

La prime à l'internat d'un montant forfaitaire annuel de **258 euros** est strictement liée au statut d'élève boursier.

Les familles n'ont pas de demande à remplir, cette prime est attribuée automatiquement aux élèves boursiers internes. Elle est soumise aux mêmes règles de gestion que les bourses. La prime est versée en trois fois par déduction sur la facture des frais de pension.

La bourse au mérite

C'est un dispositif destiné à compléter l'attribution d'une bourse de lycée. Les élèves boursiers ayant obtenu une mention Bien ou Très bien au diplôme national du brevet se voient attribuer automatiquement la bourse au mérite.

Ce complément est versé pendant toute la scolarité jusqu'à la fin du cycle conduisant au baccalauréat afin de les aider dans la poursuite de leurs études.

Le montant annuel de la bourse au mérite, complément de la bourse de lycée, varie en fonction de l'échelon de la bourse, de **402 euros** (1er échelon) à **1 002 euros** (6e échelon). La bourse au mérite est versée en trois fois en même temps que la bourse de lycée.

Simulateur de bourse au lycée pour l'année scolaire 2019-2020



Le simulateur de bourse au lycée permet de **savoir si votre foyer peut bénéficier d'une bourse scolaire à la rentrée 2019**. Il vous permet d'obtenir **une estimation personnalisée de son montant pour chaque enfant scolarisé au lycée**.

Pour cela, connectez-vous sur le site www.education.gouv.fr ou utilisez directement ce lien :

http://www.education.gouv.fr/cid151/aides-financieres-au-lycee.html#Le_simulateur_de_bourse_de_lycee